

6.1 COVID-19 et post-pandémie : état de la situation

Proposition 1

Que le regroupement cégep :

- exige du MES et des directions locales des directives claires à l'effet que les professeur-es à la formation continue ne soient pas pénalisés-es à cause d'une période d'isolement due à la COVID-19 allant au-delà des deux journées de congé de maladie prévues à la convention collective ;
- invite ses syndicats locaux et leurs membres à écrire aux député-es de leur circonscription fédérale pour demander que le gouvernement du Canada participe vigoureusement à une campagne de vaccination à l'échelle mondiale, et qu'il invite les autres syndicats de la CSN et des autres centrales syndicales à faire de même ;
- exige que le gouvernement du Québec garantisse des conditions de retour en présence sécuritaires, notamment :
 - en fournissant des masques N95 à toutes les enseignantes et à tous les enseignants qui en font la demande, à tous les niveaux du système d'éducation,
 - en faisant de toute urgence un bilan de la qualité de l'air dans les collèges, en rendant compte avec transparence des résultats de ce bilan et en apportant de toute urgence des correctifs durables pour les collèges mal ventilés ;
 - en fournissant des tests rapides aux personnels ;
 - en octroyant les ressources nécessaires pour assurer les remplacements sans pénaliser les professeur-es dans l'utilisation de leur banque de congés de maladie ;
 - en incluant le personnel enseignant dans la liste des personnes admissibles aux services de garde d'urgence, le cas échéant ;
- travaille à la mise en place d'un mouvement intersyndical large sur l'augmentation à long terme de la capacité de soins du système de santé québécois ;
- cherche la solidarité intersyndicale dans le secteur de l'éducation pour faire avancer ses revendications sanitaires ;
- exige du MES des protections équivalentes à la clause 5-9.01h) pour les divers cas de figure liés à la COVID, notamment l'isolement de jeunes enfants à charge.

Proposition 2

Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants politiques afin que les professeur-es de Soins infirmiers et des autres techniques de la santé soient reconnus-es à juste titre et soient en mesure d'obtenir les mêmes primes COVID que celles offertes dans les milieux de soins.

8.1 Techniques administratives et bureautique

Proposition 1

Que le regroupement cégep adopte une motion de blâme à l'endroit du MES pour le peu d'importance que ce dernier accorde à une véritable consultation du personnel enseignant dans le cadre du processus de révision des programmes de Techniques administratives et de Bureautique.

Proposition 2

Que le regroupement cégep mandate sa coordination pour rencontrer les coordinations départementales des trois programmes avant le comité de validation afin de réfléchir à un éventuel plan B.

Proposition 3

Que le regroupement cégep invite ses syndicats à interpeller leur commission des études afin d'adopter une proposition dénonçant la consultation bâclée puisqu'on y refuse la voix des enseignant.es et mandatant la direction des études pour dénoncer le manque de rigueur dans le processus de révision.

Proposition 4

Que la proposition de dénonciation du processus de consultation dans les révisions des programmes 410-412 présentée en Commission des études soit acheminée au conseil d'administration, au directeur des études de liaison en la personne de Philippe Nasr et à Jacqueline La Casse, responsable du dossier au CNPEPT.

ADOPTÉES